PAS DE COÛT PRÉCIS

## Chaud et froid sur le rachat des cokeries

## ANDERLUES 500.000 euros pour un site dont la dépollution se chiffre à 20 millions

- Racheté pour l'euro symbolique voici plus de 10 ans, le site fait l'objet d'une offre de rachat qualifiée de scandaleuse par le MR.
- Depuis une décennie, les infractions urbanistiques et environnementales s'accumulent.
- Un dossier d'instruction est ouvert au palais de justice de Charleroi.

e site des anciennes coke-

e site des anciennes cokeries d'Anderlues figure sur la liste des quinze friches les plus polluées de Wallonie. Après la mise en liquidation de l'activité en 2002, un promoteur privé en fait l'acquisition pour l'euro symbolique auprès de la curatelle : Biagio Cara veut y aménager un éco-quartier de 200 logements, ainsi qu'un parc photovoltaïque d'une puissance de 10 megawatts. Pendant plus de 40 ans, le fonctionnement à plein régime d'une batterie de 32 fours à coke a farci le sous-sol de cyanure, ammoniaque et autres produits toxiques. C'est à partir de 2005 que la Région wallonné s'intéresse au domaine : à son initiative, la Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (SPAQUE) entame une étude des caractérisations dans le cadre du plan Marshall I. L'étude est interronne l'aprés suivante. cadre du plan Marshall I. L'étude est interrompue l'année suivante, le projet d'assainissement est mis en veilleuse tandis que des trale projet d'assainissement est mis en veilleuse tandis que des tra-vaux de réaménagement sont en-trepris sans autorisation par le nouveau propriétaire. A l'époque déjà, le site de 20 hectares est



Pendant plus de 40 ans, le fonction ent à plein régime d'une batterie de 32 fours à coke a farci le sous-sol

placé sous scellés par décision de justice : le début d'un dossier à rebondissements qui attend de connaître son épilogue. Une instruction est en cours à

Une instruction est en cours à Charleroi pour une série d'infractions au code d'urbanisme et au permis d'environnement. Le propriétaire va aussi devoir répondre de gestion illégale de déchets. Et c'est là que les choses se corsent : comme nous l'a confirmé le bourgmestre PS d'Ander lues Philippe Tison, « la commune a inscrit à son budget extraordinaire la somme d'un de-

mi-million d'euros pour l'acquisition du terrain. » Objectif : le revendre à la SPAQUE au même prix, afin d'en assainir les sols. Coût de l'opération : une vingtaine de millions cofinancés par l'Europe.

Le Premier substitut du Procureur du Roi Daniel Marlière se dit « très étonné de ce projet de rachat »

Si le bourgmestre dit avoir ren-contré à ce sujet le chef du gou-

vernement wallon Paul Magnette (PS) et son ministre de l'Environ-nement Carlo Di Antonio (CDH) en novembre, « aucun accord formel n'est jamais intervenu », selon Di Antonio qui vient de s'en selon Di Antonio qui vient de s'en expliquer dans une réponse écrite au député MR Philippe Knaepen (lire di-contre). Dans une interview à nos confrères d'Antenne Centre, le Premier substitut du Procureur du Roi Daniel Marlière en charge de la délinquance environnementale se dit « très étonné de ce projet de rachat ». Il confirme l'instruc-

tion actuellement en cours, et l'ouverture d'une nouvelle procédure pénale à l'encontre de Biagio Cara. Au mois de juin dernier, l'intéressé avait été placé sous mandat d'arrêt puis libéré par mainlevée à la suite du dépôt illégal de déchets de construction du chantier Rive Gauche à Charleroi suite le partier de la course de la suite de l'archet de construction du chantier Rive Gauche à Charleroi suite le partier de l'archet de l'arch

ville basse.
Philippe Tison l'affirme : « Une
offre ferme a été transmise au
propriétaire des cokeries qui n'ya
pas encore donné suite. Il s'agit
d'avancer un demi-million puisé
dans le produit de la revente de

Pas l'ombre d'un accord

Le bourgmestre d'Anderlues s'avance-t-il un peu vite en parlant d'un accord pour le rachat des anciennes cokeries ? C'est le moins que l'on puisse écrire à la lecture des propos du ministre CDH de l'Environnement Carlo Di Antonio. « Actuellement, il n'existe aucun accord pour un n'existe ducun accora pour un éventuel rachat du site à la com-mune, ni par SPAQuE, ni par la Région wallonne. Le calcul d'un montant pour un éventuel rachat n'a d'ailleurs pas été réalisé », indique-t-il dans sa réponse à la superior de la distribute de la dévise du défaisé. question écrite du député MR question ecrite au depute MR Philippe Knaepen. Et d'ajouter : « En ce qui concerne les délais de réhabilitation, ceux-ci dépendent de la poursuite de l'étude de ca-ractérisation interrompue en 2007. Ce n'est qu'à l'issue de ces investi-cations détaillées et revisitées et gations détaillées et actualisées, et gations détainées et déclainées, e en accord avec les différents opé-rateurs de développement écono-mique, que pourront être définis les moyens à mettre en œuvre et, seulement ensuite, être réalisés les travaux. Il est donc impossible, à ce stade, d'avancer un coût précis et un délai de réhabilitation.

notre réseau câblé à l'opérateur Voo», explique-t-il. «La SPAQuE a marqué son intérêt pour le rachat du site à une somme équivalente. Ce serait donc une opération blanche pour les finances communales. » Une bonne affaire? Le député MR Philipne Knæpene ne doute: bonne attaire? Le depute MR Philippe Knaepen en doute: «Payer à ce pria-là un domaine acquis voici quinze ans pour l'eu-ro symbolique et repollué ensuite, c'est un véritable scandale!» L'affaire na pas fini d'agiter le Landerneau.

LECDDEVEC



Le Soir Hainaut 11/02/2016, pages 20 & 21

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de Le Soir Hainaut

